

Saluer le courage d'Alda Greoli

Par **Guy Duplat**

Il faut saluer la très grande force de travail et de persuasion de la ministre de la Culture, Alda Greoli, et de ses collaborateurs pour avoir abouti à redéfinir 236 contrats-programmes en arts de la scène. Ils portent sur 93 millions d'euros, un tiers du budget global de la Culture. Ils fixeront le paysage des arts de la scène pour les cinq ans à venir. Depuis des années, on disait ce dossier impossible à réussir. Elle l'a fait. Il faut maintenant continuer : réformer les instances d'avis qui conseillent la ministre et qui sont obsolètes; poursuivre un refinancement toujours nécessaire. Car si Alda Greoli peut se féliciter d'avoir obtenu du gouvernement 10 millions de plus pour les arts de la scène (+12 %), cette somme ne compense pas l'effet des non-indexations successives dans ce secteur. Et il reste un fossé entre les montants estimés nécessaires par les commissions d'avis (115 millions) et ceux finalement distribués (93 millions).

Quant aux choix qui ont été faits, on se réjouit du coup de pouce au théâtre jeune public et des nombreux nouveaux artistes, émergents ou non, enfin reconnus dans leur art. Mais le souci de clarté générale, de mise à plat qui a présidé à ce dossier pour éviter les "petits accords opaques", reste incomplet, ce qui ne permet pas de toujours comprendre les choix de la ministre. Les avis des commissions ne seront adressés qu'aux intéressés. Il y a donc de nombreuses décisions qui sont difficiles à analyser. Exemple : le théâtre de l'Ancre, à Charleroi.

Début 2017, Alda Greoli annonçait que "pousser" la culture à Charleroi était prioritaire et qu'on construirait un grand théâtre, siège d'un nouveau centre dramatique pour aider la création. L'Ancre annonce devoir y renoncer et ouvrira un beau théâtre, mais sans moyens suffisants. Où est la logique ? La ministre réplique que rien n'était garanti et que la commission (CAD) a émis un avis réservé. Ne fallait-il pas alors être plus prudent lors des annonces, début 2017 ?